Nom de l'épreuve : Dates complètes : Lieu : Autorité organisatrice :	Championnat Double/Equipage Lejetté du 12 juin au 9 octobre 2021 Abords de Cherbourg Cercle Nautique Cherbourgeois	

1.1 Navigation nocturne

Heure légale du coucher du soleil : Se référer aux documents nautiques
Heure légale du lever du soleil : Se référer aux documents nautiques

Navigation nocturne : Entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil, les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B du RIPAM (COLREG).

2 Emplacement du tableau officiel : A l'intérieur des locaux du C.N.C

4.1 Emplacement du mât de pavillons : A l'extérieur des locaux du CNC

5.1 Programme des courses : 1 course chaque samedi prévu au programme.

5.3 Heure du signal d'avertissement de la première course : 14h00

6 Définition des pavillons de classe :

Catégorie Double (Classe 1)	pavillon Orange
Catégorie Equipage (Classe 2)	pavillon Bleu

7 Définition de l'emplacement des zones de course :

Dans l'intérieur de la grande rade de Cherbourg et ces abords, dans la limite du port d'Omonville la rogue à l'ouest (cardinale Basse Bréfort) et de la bouée cardinale Les Pierres Noires à l'Est.

8.1 Description des parcours :

Il sera donné aux concurrents et affichée sur la porte d'entrée du club à partir de 13h00 le samedi.

9.1 Définition des marques de parcours :

Utilisation des Bouées, Tonnes de la zone définie dans l'article 7.
Une marque virtuelle pourra être utilisée pour le parcours. Elle sera placée au Nord entre Les Raz Blanchard à l'ouest et Barfleur à l'Est. Sa position ne pourra dépasser la latitude : 49° 46' N.

Le comité de course se réserve le droit de vérifier la trace des trois premiers concurrents pour valider le classement.

10 Définition des zones considérées comme des obstacles et zone interdite :

Les zones militaires (à l'ouest des bouées BN 1/3/4) ainsi que les zones d'aquacultures

11.1 Les signaux de départs seront donnés en application de la RCV 26.

Le signal d'avertissement sera envoyé 1 minute avant le signal préparatoire

11.2 Définition de la ligne de départ : Suivant autorisation.

Grande Rade : Elle est définie entre le bateau comité et une bouée de la grande rade (Truite, Tenarde ou coffre du centre).
Petite rade : Elle est définie par l'alignement des deux triangles situés sur la jetée nord du port Chantereyne. Elle est limitée par deux bouées sphériques jaunes. Elle doit être franchie du Sud vers le Nord

11.4 Délai pour prendre le départ :

4 minutes après le signal de départ.

13 Définition de la ligne d'arrivée :

Grande Rade : Elle est définie entre le bateau comité et une bouée de la grande rade (Truite, Tenarde ou coffre du centre).

Petite rade : Elle est définie par l'alignement des deux triangles situés sur la jetée nord du port Chantereyne. Elle est limitée par deux bouées sphériques jaunes. Elle doit être franchie du Nord vers le Sud. Suite à l'arrivée, le dégagement se fera par la bouée ouest de la ligne d'arrivée.

En cas de non respect, une pénalité de temps (définie par le jury) sera appliquée.

13.2 Temps de parcours :

Si le comité de course est absent quand un bateau fini, le temps de parcours peut être réalisé par auto pointage par le concurrent en utilisant une heure GPS (Heure TU transformé en heure légale). Une fiche d'émargement sera à retirer au Club avant le départ.

14.2 Système de pénalité :

Pour les classes 1 et 2, la RCV 44.1 est modifié de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.1 Temps limite du premier bateau pour finir : 18H00 sans modification de l'heure de départ.
Temps limite du premier bateau pour passer la marque 1 obligatoirement dans le rade : 1H30 après le signal de départ.

15.2 Temps limite pour finir : 1H30 après le premier

16.2 Délai de dépôt de réclamation :

0h30 après l'arrivée du dernier bateau.

16.3 Emplacement du local du comité de protestation : Dans les locaux du C.N.C

Le réclamant et le réclamé seront avertis de la date et de l'heure de l'instruction au plus tard le samedi suivant par affichage sur le tableau officiel.

17.1 Système de calcul du temps compensé :

Application du système temps sur temps de la table H105 du guide HN France 2014

Pas d'application du CVL

Les concurrents DNC, DNS, DNF, BFD, OCS sur une course auront pour cette course le nombre de points égal au total des bateaux inscrits au championnat des doubles plus un point.

18.2 Abandon d'un bateau :

Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

27 Communication :

Canal de communication : 72

Tout autre moyen de communication, autre que la VHF, est formellement interdit sauf pour des raisons de sécurité.

Cercle Nautique Cherbourgeois

Consignes particulières liées à la crise COVID 19

1. Inscriptions :

L'inscription d'un bateau au championnat double doit être faite au secrétariat du CNC.
Un accueil sera fait au CNC le samedi à partir de 10h30.
Seule **une personne** par bateau **munie d'un masque** sera autorisée à accéder dans les locaux du CNC pour finaliser l'inscription du bateau (du gel hydro-alcoolique sera à disposition).
Un **marquage au sol** sera **à respecter** et le nombre de personnes dans les locaux sera limité à **3**.
L'entrée se fera par la porte du club et la sortie par l'arrière.
Pour chaque journée de course, chaque skipper devra confirmer sa participation au secrétariat du CNC avec la **liste complète de l'équipage *(nom, prénom et n° de licence FFV)***, soit en présentiel avant la régate, en respectant les mêmes consignes dans les locaux du club, soit par mail.

2. Droits d'inscription à payer :

Pour limiter l'affluence de personnes dans les locaux du club, nous vous donnons la possibilité de régler en une seule fois pour les 2 courses, soit **10€**.
Le paiement des droits d'inscription doit se faire directement au secrétariat (chèque ou espèces) du Cercle Nautique Cherbourgeois – 1 quai d'Artimon – 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN).

3. Résultats :

Les résultats seront affichés sur le panneau d'affichage extérieur, après chaque jour de course et diffusés dès que possible sur FaceBook et sur le site du CNC.

4. Consignes en navigation et à terre :

Chaque skipper doit s'engager à respecter toutes les consignes COVID 19, émises par la Préfecture Maritime, la Préfecture, la ville de Cherbourg-en-Cotentin et la FFV.

5. Consignes sur l'accès du bar :

Le CNC a décidé que le bar serait ouvert si les conditions climatiques sont bonnes, car les consommations se prendront en **extérieur coté salle de cours du permis**.
Une seule personne par équipage, **masquée**, doit venir prendre les commandes au bar.
La commande de boissons se fera **en bouteille** et **sans verre**.